

Département des Yvelines - Arrondissement de Mantes la Jolie

Canton de Limay - Commune d'Épône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°	17	12	10
Date de convocation : 1 ^{er} décembre 2017	Date d'affichage : 1 ^{er} décembre 2017		
L'an deux mille dix-sept , le Jeudi sept décembre à vingt heures trente, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur MULLER Guy, Maire .			
<p><u>Étaient présents :</u> MM. JOVIC, MARTIN, FASQUEL, WATELET, DAGORY, CLAUDEL, Adjoints,</p> <p>MM. RIALLAND Francis, METAYER Claudine, LEFEVRE, DI PERNO, ARFI Christine, ECHARD, LOURDIN, BAUDOUIN, DIROL, ARFI Thierry, DUMONT, DERAIS, FRANCESCONI, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Absent : M. DELPORT.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Mme BERGAMINI, Mme CARDET, M. METAYER Alain, Mme RIALLAND Nicole, M. de LAULANIE de SAINTE CROIX, M. AREF, M. TRUFFAUT, M. ARCONDEGUY.</p> <p><u>Procurations :</u> Mme BERGAMINI à M. DAGORY, Mme CARDET à M. FASQUEL, M. METAYER Alain à Mme METAYER Claudine, Mme RIALLAND Nicole à M. RIALLAND Francis, M. de LAULANIE de SAINTE CROIX à Mme DERAIS, M. ARCONDEGUY à Mme FRANCESCONI.</p> <p>Monsieur FASQUEL et Madame MARTIN ont été élus Secrétaires.</p>			
NOMBRE DE CONSEILLERS			
En exercice : 29	Présents : 20	Votants : 26	
OBJET : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) POUR LA SOCIETE ORANGE - ANNEE 2017			

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des postes et communications électroniques, et notamment le Décret du 27 décembre 2005, codifié sous les articles R.20-45 à R.20-54,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.2322-4,

Considérant la correction à apporter à la délibération n°161210 du 08 décembre 2016 portant sur la RODP 2016,

La commission Finances & Transports consultée,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

- **FIXE** pour l'année 2017 le montant de la redevance due par l'opérateur ORANGE à la commune au titre des ouvrages existants et pour les voies dont la commune en est le gestionnaire, conformément au tableau suivant :

Montants « plafonds » des redevances dues pour l'année 2017

	ARTERES SOUTERRAINES	ARTERES AERIENNES	AUTRES INSTALLATIONS (EMPRISE AU SOL)	TOTAL REDEVANCE
LONGUEUR EN KM	78,313	13,005	11,900	
INDICE 2017 / KM	38,05	50,74	25,37	
REDEVANCE 2017	2 979,81 €	659,87 €	301,90 €	3 942 €

Le montant à mettre en recouvrement applique la règle de l'arrondi telle que fixée à l'article L2322-4

Régularisation RODP 2016 : (inversion indice des artères)

Montants « plafonds » des redevances dues pour l'année 2016

	ARTERES SOUTERRAINES	ARTERES AERIENNES	AUTRES INSTALLATIONS (EMPRISE AU SOL)	TOTAL REDEVANCE
LONGUEUR EN KM	78,298	12,805	12,900	
INDICE 2016 / KM	38,81	51,74	25,87	
REDEVANCE 2016	3 038,75 €	662,53 €	333,72 €	4 035 €
POUR MEMOIRE, DELIB 2016	4 051,14 €	496,96 €	333,72 €	4 882 €

Envoyé en préfecture le 15/12/2017
Reçu en préfecture le 15/12/2017
Affiché le **15 DEC. 2017** 
ID : 078-217802172-20171207-171210-DE

Soit une redevance due au titre de l'année 2017 après correction

	ARTERES SOUTERRAINES	ARTERES AERIENNES	AUTRES INSTALLATIONS (EMPRISE AU SOL)	TOTAL REDEVANCE 2017
TOTAL DU AU TITRE DE L'ANNEE 2017 APRES CORRECTION	1 967,42 €	825,44 €	301,91 €	3 095 €

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,



Département des Yvelines - Arrondissement de Mantes la Jolie

Canton de Limay - Commune d'Épône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°	17	12	11
Date de convocation :	Date d'affichage :		
1 ^{er} décembre 2017	1 ^{er} décembre 2017		
L'an deux mille dix-sept , le jeudi sept décembre à vingt heures trente, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur MULLER Guy, Maire .			
<u>Etaients présents :</u> MM. JOVIC, MARTIN, FASQUEL, WATELET, DAGORY, CLAUDEL , Adjoints, MM. RIALLAND Francis, METAYER Claudine, LEFEVRE, DI PERNO, ARFI Christine, ECHARD, LOURDIN, BAUDOUIN, DIROL, ARFI Thierry, DUMONT, DERAIS, FRANCESCOINI , Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.			
Absent : M. DELPORT .			
<u>Absents excusés :</u> Mme BERGAMINI , Mme CARDET , M. METAYER Alain , Mme RIALLAND Nicole , M. de LAULANIE de SAINTE CROIX , M. AREF , M. TRUFFAUT , M. ARCONDEGUY .			
<u>Procurations :</u> Mme BERGAMINI à M. DAGORY , Mme CARDET à M. FASQUEL , M. METAYER Alain à Mme METAYER Claudine , Mme RIALLAND Nicole à M. RIALLAND Francis , M. de LAULANIE de SAINTE CROIX à Mme DERAIS , M. ARCONDEGUY à Mme FRANCESCOINI .			
Monsieur FASQUEL et Madame MARTIN ont été élus Secrétaires.			
NOMBRE DE CONSEILLERS			
En exercice : 29	Présents : 20	Votants : 26	
OBJET : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) POUR LA SOCIETE COMPLETEL - ANNEE 2017			

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'autorisation de voirie délivrée par le Maire le 30 juin 2006,

Considérant que la valeur de la redevance d'occupation du domaine public doit être révisée chaque année suivant l'indice du coût de la construction à savoir, 1622 pour 2016, et 1664 pour 2017,

Considérant la valeur du Km linéaire pour 2017, à savoir 28,57 €

Considérant que la redevance est calculée sur la base d'un linéaire de 2341 mètres,

La commission Finances et Transports consultée,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

- **FIXE** le montant de la redevance d'occupation du domaine public au titre de l'année 2017 pour la société COMPLETEL à **66,88 €**.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,**



Département des Yvelines - Arrondissement de Mantes la Jolie

Canton de Limay - Commune d'Epône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°	17	12	12
Date de convocation : 1 ^{er} décembre 2017	Date d'affichage : 1 ^{er} décembre 2017		
L'an deux mille dix-sept , le jeudi sept décembre à vingt heures trente , Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur MULLER Guy, Maire .			
<u>Etaient présents :</u> MM. JOVIC, MARTIN, FASQUEL, WATELET, DAGORY, CLAUDEL , Adjoints, MM. RIALLAND Francis, METAYER Claudine, LEFEVRE, DI PERNO, ARFI Christine, ECHARD, LOURDIN, BAUDOUIN, DIROL, ARFI Thierry, DUMONT, DERAIS, FRANCESCO NI, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.			
Absent : M. DELPORT .			
<u>Absents excusés :</u> Mme BERGAMINI , Mme CARDET , M. METAYER Alain , Mme RIALLAND Nicole , M. de LAULANIE de SAINTE CROIX , M. AREF , M. TRUFFAUT , M. ARCONDEGUY .			
<u>Procurations :</u> Mme BERGAMINI à M. DAGORY , Mme CARDET à M. FASQUEL , M. METAYER Alain à Mme METAYER Claudine , Mme RIALLAND Nicole à M. RIALLAND Francis , M. de LAULANIE de SAINTE CROIX à Mme DERAIS , M. ARCONDEGUY à Mme FRANCESCO NI.			
Monsieur FASQUEL et Madame MARTIN ont été élus Secrétaires.			
NOMBRE DE CONSEILLERS			
En exercice : 29	Présents : 20	Votants : 26	
OBJET : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) POUR LA SOCIETE COVAGE NETWORKS – ANNEE 2017			

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'autorisation de voirie délivrée par le Maire le 09 avril 2006,

Considérant que la valeur de la redevance d'occupation du domaine public doit être révisée chaque année suivant l'indice du coût de la construction à savoir, 1622 pour 2016, et 1664 pour 2017,

Considérant la valeur du Km linéaire pour 2017, à savoir 28,57 €

Considérant que la redevance est calculée sur la base de 11 linéaires de 2341 mètres,

La commission Finances et Transports consultée,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

- **FIXE** le montant de la redevance d'occupation du domaine public au titre de l'année 2017 pour la société COVAGE NETWORKS à **735,71 €**.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,



[Handwritten signature]

Département des Yvelines - Arrondissement de Mantes la Jolie

Canton de Limay - Commune d'Epône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°	17	12	13
Date de convocation : 1 ^{er} décembre 2017	Date d'affichage : 1 ^{er} décembre 2017		
L'an deux mille dix-sept , le jeudi sept décembre à vingt heures trente, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur MULLER Guy, Maire .			
<p><u>Etaient présents :</u> MM. JOVIC, MARTIN, FASQUEL, WATELET, DAGORY, CLAUDEL, Adjoints,</p> <p>MM. RIALLAND Francis, METAYER Claudine, LEFEVRE, DI PERNO, ARFI Christine, ECHARD, LOURDIN, BAUDOIN, DIROL, ARFI Thierry, DUMONT, DERAIS, FRANCESCONI, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Absent : M. DELPORT.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Mme BERGAMINI, Mme CARDET, M. METAYER Alain, Mme RIALLAND Nicole, M. de LAULANIE de SAINTE CROIX, M. AREF, M. TRUFFAUT, M. ARCONDEGUY.</p> <p><u>Procurations :</u> Mme BERGAMINI à M. DAGORY, Mme CARDET à M. FASQUEL, M. METAYER Alain à Mme METAYER Claudine, Mme RIALLAND Nicole à M. RIALLAND Francis, M. de LAULANIE de SAINTE CROIX à Mme DERAIS, M. ARCONDEGUY à Mme FRANCESCONI.</p> <p>Monsieur FASQUEL et Madame MARTIN ont été élus Secrétaires.</p>			
NOMBRE DE CONSEILLERS			
En exercice : 29	Présents : 20	Votants : 26	
OBJET : AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER, ET DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT – EXERCICE 2018			

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1612.1,

Considérant que le Budget Primitif 2018 de la ville d'Epône sera soumis au vote du Conseil Municipal le 29 mars 2018,

Considérant que certaines opérations d'investissement doivent démarrer au cours du premier trimestre de l'année pour être menées à leur terme dans les délais requis,

Considérant qu'afin d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater certaines dépenses, il est proposé d'appliquer les dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

La Commission Finances et Transports consultée,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2018 avant le vote du Budget Primitif 2018, pour un montant maximum de **360 642,50 €**, conformément à l'affectation budgétaire suivante :

	BP + DM 2017	PLAFOND (1/4)	DEMANDE
Chapitre 20	72 570.00 €	18 142.50 €	18 142.50 €
Chapitre 21	1 370 000.00 €	342 500.00 €	342 500.00 €
Chapitre 23	1 794 164.80 €	448 541.20 €	0,00 €
TOTAL	3 236 734.80 €	809 183.70 €	360 642.50 €

- **PRECISE** que ce montant demeure dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

- **PRECISE** que les dépenses engagées dans la limite de 360 642,50 € devront être reprises lors du budget Primitif 2018,

- **PRECISE** qu'aucun virement de crédits de ligne à ligne ne peut être effectué,

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,



[Handwritten signature]

Département des Yvelines - Arrondissement de Mantes la Jolie

Canton de Limay - Commune d'Epône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°	17	12	14
Date de convocation :	Date d'affichage :		
1 ^{er} décembre 2017	1 ^{er} décembre 2017		
L'an deux mille dix-sept , le jeudi sept décembre à vingt heures trente, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur MULLER Guy, Maire .			
<u>Etaient présents :</u> MM. JOVIC, MARTIN, FASQUEL, WATELET, DAGORY, CLAUDEL , Adjoints, MM. RIALLAND Francis, METAYER Claudine, LEFEVRE, DI PERNO, ARFI Christline, ECHARD, LOURDIN, BAUDOIN, DIROL, ARFI Thierry, DUMONT, DERAIS, FRANCESCO NI, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.			
Absent : M. DELPORT .			
<u>Absents excusés :</u> Mme BERGAMINI , Mme CARDET , M. METAYER Alain , Mme RIALLAND Nicole , M. de LAULANIE de SAINTE CROIX , M. AREF , M. TRUFFAUT , M. ARCONDEGUY .			
<u>Procurations :</u> Mme BERGAMINI à M. DAGORY , Mme CARDET à M. FASQUEL , M. METAYER Alain à Mme METAYER Claudine , Mme RIALLAND Nicole à M. RIALLAND Francis , M. de LAULANIE de SAINTE CROIX à Mme DERAIS , M. ARCONDEGUY à Mme FRANCESCO NI.			
Monsieur FASQUEL et Madame MARTIN ont été élus Secrétaires.			
NOMBRE DE CONSEILLERS			
En exercice : 29	Présents : 20	Votants : 26	
OBJET : VERSEMENT D'ACOMPTES SUR LES SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX – ANNEE 2018			

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Ville d'Epône accorde chaque année un concours financier au Centre Communal d'Action Sociale et à la Caisse Des Ecoles,

Considérant qu'avant le vote du Budget Primitif 2018 les besoins de trésorerie constatés au sein desdits établissements sont susceptibles de compromettre la poursuite de leur activité et de faire obstacle à la continuité du service public.

La commission Finances et Transports consultée,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

- **DECIDE** de verser un acompte sur la base des subventions inscrites au Budget Primitif 2017.

- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2018.

- **FIXE** le montant des acomptes comme suit :

- | | |
|---|----------------------|
| - Pour le CCAS (269 000 € /12*3) | soit 67 250 € |
| - Pour la CDE (117 000 € /12*3) | soit 29 250 € |

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,**



Département des Yvelines - Arrondissement de Mantes la Jolie

Canton de Limay - Commune d'Épône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°	17	12	15
Date de convocation : 1 ^{er} décembre 2017	Date d'affichage : 1 ^{er} décembre 2017		
L'an deux mille dix-sept , le jeudi sept décembre à vingt heures trente, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur MULLER Guy, Maire .			
<p><u>Etaient présents :</u> MM. JOVIC, MARTIN, FASQUEL, WATELET, DAGORY, CLAUDEL, Adjoints,</p> <p>MM. RIALLAND Francis, METAYER Claudine, LEFEVRE, DI PERNO, ARFI Christine, ECHARD, LOURDIN, BAUDOUIN, DIROL, ARFI Thierry, DUMONT, DERAIS, FRANCESCONI, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Absent : M. DELPORT.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Mme BERGAMINI, Mme CARDET, M. METAYER Alain, Mme RIALLAND Nicole, M. de LAULANIE de SAINTE CROIX, M. AREF, M. TRUFFAUT, M. ARCONDEGUY.</p> <p><u>Procurations :</u> Mme BERGAMINI à M. DAGORY, Mme CARDET à M. FASQUEL, M. METAYER Alain à Mme METAYER Claudine, Mme RIALLAND Nicole à M. RIALLAND Francis, M. de LAULANIE de SAINTE CROIX à Mme DERAIS, M. ARCONDEGUY à Mme FRANCESCONI.</p> <p>Monsieur FASQUEL et Madame MARTIN ont été élus Secrétaires.</p>			
NOMBRE DE CONSEILLERS			
En exercice : 29	Présents : 20	Votants : 26	
OBJET : RECOURS A L'EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPÔTS / PROGRAMME DE RESTRUCTURATION DES BATIMENTS SCOLAIRES, CULTURELS, ET DE LOISIRS			

I) LES OPERATIONS DU PROGRAMME**1) Construction d'une école élémentaire, d'un restaurant scolaire, et d'une médiathèque / coût estimé : 8 541 506 €**

La commune d'Épône souhaite créer un nouvel équipement culturel et scolaire composé d'une école élémentaire de huit classes, d'un restaurant scolaire et d'une médiathèque. La mise en service de ces équipements, prévue pour le début

de l'année 2019, s'inscrit dans un projet plus vaste de regroupement des équipements publics et de transformation de la ville.

La réalisation d'un nouvel équipement sur le lieudit du Grand Jardin constitue la troisième étape du regroupement des écoles sur un même site. Le regroupement en 2014 des écoles élémentaires en un seul groupe, l'école Madeleine Vernet, en constitue la première étape (Bâtiments BP, P3 et P2). Le déménagement en 2015 de l'école des Pervenches, jusqu'alors abritée dans des préfabriqués, dans les bâtiments P1 et P4 réhabilités en constitue la deuxième étape.

Le nouvel équipement, composé notamment de 8 classes élémentaires, accueillera une partie des effectifs de l'école Madeleine Vernet, libérant ainsi les bâtiments P3 et P2.

Située à côté de la Mairie, dans un établissement de type Pailleron, l'école maternelle des Lavandes, 4 classes actuellement, déménagera alors dans ces bâtiments P3 et P2, en 2020.

2) Déménagement des Lavandes / coût estimé : 700 000 €

Cela concerne le réaménagement des bâtiments P2 et P3, ainsi qu'une éventuelle extension pour anticiper la création de nouvelles classes.

3) Extension de l'accueil de loisirs du Verger / coût estimé : 400 000 €

La première phase consistera en la création d'un plancher de 105 m² au-dessus de la salle polyvalente (aile nord) afin de créer un étage pouvant supporter 3 salles d'activités, un bloc sanitaire et une réserve.

La seconde phase portera sur la rénovation des salles actuelles d'accueil des maternelles (aile sud) avec remise aux normes électriques et travaux de confort et d'embellissement. Création d'un nouveau bloc sanitaire, d'un bureau de direction, d'un espace accueil et d'une nouvelle salle d'activité pour les enfants.

4) Rénovation de l'école maternelle Perce Neige / coût estimé : 220 000 €

Il s'agit ici d'achever l'opération de rénovation de l'école Perce Neige dans la continuité des opérations de rénovation menées sur l'ensemble des bâtiments scolaires de la ville. Après rénovation des salles de classe, des salles de travail des Atsem et de la salle des enseignants, la commune souhaite agrandir les sanitaires et rénover la salle de motricité afin d'en optimiser la configuration et de proposer d'autres activités.

5) BCD Vernet / coût estimé : 60 000 €

Il est prévu la réhabilitation d'un appartement vacant à l'école Vernet afin d'y créer un espace bibliothèque.

6) Cantine Pasteur / coût estimé : 60 000 €

Après le déménagement de la salle de la Garenne dans un appartement de l'école Pasteur, la salle libérée servira d'extension à la cantine de l'école pour la création d'un espace maternel séparé.

7) Bergerie / coût estimé : 400 000 €

Dans un premier temps il conviendra de remettre en état le mur de soutènement afin de réaliser dans un second temps le réaménagement de la bergerie pour y créer un espace « Danse »

II) LE PLAN DE FINANCEMENT DU PROGRAMME**DEPENSES TTC**

ECOLE/RESTAURANT/MEDIATHEQUE	8 541 506 €
<i>dont Construction</i>	7 299 600 €
<i>dont Etudes / contrôle tech / SPS</i>	141 906 €
<i>dont VRD, parking</i>	600 000 €
<i>dont EQUIPEMENTS</i>	500 000 €
DEMENAGEMENT DES LAVANDES	700 000 €
EXTENSION ACCUEIL DE LOISIRS	400 000 €
RENOVATION PERCE NEIGE	220 000 €
BCD VERNET	60 000 €
CANTINE PASTEUR	60 000 €
BERGERIE	400 000 €
TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES	10 381 506 €

RESSOURCES

DRAC	723 108 €	PERCUE
ETAT - FSIL 2017	1 500 000 €	NOTIFIEE
ETAT - FSIL 2016	166 666 €	NOTIFIEE
REGION (médiathèque)	500 000 €	DEMANDEE
REGION CAR 2017/2019	1 000 000 €	DEMANDEE
CG78	600 000 €	NOTIF EN COURS
CAF	19 200 €	NOTIFIEE
FCTVA	1 702 982 €	OUI
TOTAL RECETTES ATTENDUES	6 211 956 €	

RECOURS A L'EMPRUNT PREVU	4 500 000 €
----------------------------------	--------------------

TOTAL RESSOURCES (avec subv Région)	10 711 956 €
EXCEDENT DE FINANCEMENT	330 450 €

TOTAL RESSOURCES (sans subv Région)	9 211 956 €
BESOIN DE FINANCEMENT	- 1 169 550 €

Dans l'hypothèse où la Région ne nous accorderait aucune des deux subventions demandées (principe de prudence), le besoin de financement (- 1 169 550 €) serait alors pris en charge par les fonds propres de la ville, et plus particulièrement par notre autofinancement issu de nos excédents constatés au Compte Administratif 2016.

Toutefois, si les deux subventions nous étaient accordées, ce qui est plus probable, l'excédent de financement (330 450 €) sera alors reversé pour des investissements nouveaux.

III) LES PRETEURS

1) La CAISSE DES DEPÔTS (3 000 000 €)

La Caisse Des Dépôts permet de financer des projets structurants du secteur public local qui nécessitent des financements de long terme (40 ans) grâce à la mobilisation d'une enveloppe sur fonds d'épargne de 20 milliards d'euros sur la période 2013/2017.

Elle est également gestionnaire de l'épargne règlementée (Livret A, Livret de développement durable, et Livret d'épargne populaire).

Les prêts à long terme proposés par la CDC permettent de dégager des marges de manœuvre budgétaires, et de sécuriser la gestion de la dette du fait d'index simples et non risqués (Livret A).

2) LA CAISSE D'EPARGNE (1 500 000 €)

La Banque Européenne d'Investissement (BEI) a décidé de soutenir les objectifs de l'Etat français visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre par le financement de la construction et de la réhabilitation de bâtiments publics en respectant les normes énergétiques environnementales supérieures aux standards en vigueur.

Les fonds sont mis à disposition de la Caisse d'Epargne via le groupe BPCE qui est l'organe central commun à la Banque Populaire et la Caisse d'Epargne.

Les demandeurs (les collectivités territoriales) peuvent bénéficier, via ces fonds, de meilleures conditions financières. A ce titre, ils doivent s'engager à :

- Réaliser le Projet identifié et à n'utiliser le financement adossé sur ressources BEI que dans le cadre de cette réalisation.
- Réaliser le projet afin d'atteindre la performance énergétique et les cibles environnementales (dans le cas d'une démarche HQE)
- Fournir à la Caisse d'Epargne, dans les 6 mois suivant la mise en service du Projet, une attestation confirmant que le Projet a atteint le standard supérieur et les cibles environnementales visées (dans le cas d'une démarche HQE), sous la forme d'un label ou d'un certificat attestant du respect de la norme en question.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la consultation effectuée auprès de différents établissements bancaires,

Vu la proposition de la Caisse Des Dépôts, retenue comme étant économiquement la plus avantageuse, notamment sur la possibilité d'un financement de long terme (40 ans),

Vu la présentation du programme de restructuration des bâtiments scolaires, culturels, et de loisirs, avec notamment la construction d'une école, d'un restaurant scolaire, et d'une médiathèque, faite par l'Adjointe aux finances,

Vu le plan de financement du projet présenté par l'Adjointe aux finances,

La commission Finances et Transports consultée,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A la Majorité, 2 Contre,

- **DECIDE** de contracter un emprunt auprès de la **Caisse Des Dépôts** aux conditions suivantes :

Nature du prêt :	PSPL
Montant :	3 000 000 euros
Commission d'instruction :	1 800 euros
<u>Phase de préfinancement :</u>	
Durée :	18 mois
Taux d'intérêt :	Livret A + 1%
Périodicité :	Trimestrielle
<u>Phase d'amortissement :</u>	
Durée :	40 ans
Index :	Livret A
Marge fixe :	1 %
Périodicité :	Trimestrielle
Profil d'amortissement :	Amortissements déduits (Echéance constante)
Remboursement anticipé :	Indemnité actuarielle

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cet emprunt,

- **PRECISE** que les crédits alloués à cet emprunt seront inscrits au budget 2018.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,



[Signature]

Département des Yvelines - Arrondissement de Mantes la Jolie

Canton de Limay - Commune d'Epône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°	17	12	16
Date de convocation : 1 ^{er} décembre 2017	Date d'affichage : 1 ^{er} décembre 2017		
L'an deux mille dix-sept , le jeudi sept décembre à vingt heures trente, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur MULLER Guy, Maire .			
<p><u>Etaient présents :</u> MM. JOVIC, MARTIN, FASQUEL, WATELET, DAGORY, CLAUDEL, Adjoints,</p> <p>MM. RIALLAND Francis, METAYER Claudine, LEFVRE, DI PERNO, ARFI Christine, ECHARD, LOURDIN, BAUDOUIN, DIROL, ARFI Thierry, DUMONT, DERAIS, FRANCESCONI, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Absent : M. DELPORT.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Mme BERGAMINI, Mme CARDET, M. METAYER Alain, Mme RIALLAND Nicole, M. de LAULANIE de SAINTE CROIX, M. AREF, M. TRUFFAUT, M. ARCONDEGUY.</p> <p><u>Procurations :</u> Mme BERGAMINI à M. DAGORY, Mme CARDET à M. FASQUEL, M. METAYER Alain à Mme METAYER Claudine, Mme RIALLAND Nicole à M. RIALLAND Francis, M. de LAULANIE de SAINTE CROIX à Mme DERAIS, M. ARCONDEGUY à Mme FRANCESCONI.</p> <p>Monsieur FASQUEL et Madame MARTIN ont été élus Secrétaires.</p>			
NOMBRE DE CONSEILLERS			
En exercice : 29	Présents : 20	Votants : 26	
OBJET : RECOURS A L'EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE / PROGRAMME DE RESTRUCTURATION DES BATIMENTS SCOLAIRES, CULTURELS, ET DE LOISIRS			

I) LES OPERATIONS DU PROGRAMME**1) Construction d'une école élémentaire, d'un restaurant scolaire, et d'une médiathèque / coût estimé : 8 541 506 €**

La commune d'Epône souhaite créer un nouvel équipement culturel et scolaire composé d'une école élémentaire de huit classes, d'un restaurant scolaire et d'une médiathèque. La mise en service de ces équipements, prévue pour le début

de l'année 2019, s'inscrit dans un projet plus vaste de regroupement des équipements publics et de transformation de la ville.

La réalisation d'un nouvel équipement sur le lieudit du Grand Jardin constitue la troisième étape du regroupement des écoles sur un même site. Le regroupement en 2014 des écoles élémentaires en un seul groupe, l'école Madeleine Vernet, en constitue la première étape (Bâtiments BP, P3 et P2). Le déménagement en 2015 de l'école des Pervenches, jusqu'alors abritée dans des préfabriqués, dans les bâtiments P1 et P4 réhabilités en constitue la deuxième étape.

Le nouvel équipement, composé notamment de 8 classes élémentaires, accueillera une partie des effectifs de l'école Madeleine Vernet, libérant ainsi les bâtiments P3 et P2.

Située à côté de la Mairie, dans un établissement de type Pailleron, l'école maternelle des Lavandes, 4 classes actuellement, déménagera alors dans ces bâtiments P3 et P2, en 2020.

2) Déménagement des Lavandes / coût estimé : 700 000 €

Cela concerne le réaménagement des bâtiments P2 et P3, ainsi qu'une éventuelle extension pour anticiper la création de nouvelles classes.

3) Extension de l'accueil de loisirs du Verger / coût estimé : 400 000 €

La première phase consistera en la création d'un plancher de 105 m² au-dessus de la salle polyvalente (aile nord) afin de créer un étage pouvant supporter 3 salles d'activités, un bloc sanitaire et une réserve.

La seconde phase portera sur la rénovation des salles actuelles d'accueil des maternelles (aile sud) avec remise aux normes électriques et travaux de confort et d'embellissement. Création d'un nouveau bloc sanitaire, d'un bureau de direction, d'un espace accueil et d'une nouvelle salle d'activité pour les enfants.

4) Rénovation de l'école maternelle Perce Neige / coût estimé : 220 000 €

Il s'agit ici d'achever l'opération de rénovation de l'école Perce Neige dans la continuité des opérations de rénovation menées sur l'ensemble des bâtiments scolaires de la ville. Après rénovation des salles de classe, des salles de travail des Atsem et de la salle des enseignants, la commune souhaite agrandir les sanitaires et rénover la salle de motricité afin d'en optimiser la configuration et de proposer d'autres activités.

5) BCD Vernet / coût estimé : 60 000 €

Il est prévu la réhabilitation d'un appartement vacant à l'école Vernet afin d'y créer un espace bibliothèque.

6) Cantine Pasteur / coût estimé : 60 000 €

Après le déménagement de la salle de la Garenne dans un appartement de l'école Pasteur, la salle libérée servira d'extension à la cantine de l'école pour la création d'un espace maternel séparé.

7) Bergerie / coût estimé : 400 000 €

Dans un premier temps il conviendra de remettre en état le mur de soutènement afin de réaliser dans un second temps le réaménagement de la bergerie pour y créer un espace « Danse »

II) LE PLAN DE FINANCEMENT DU PROGRAMME**DEPENSES TTC**

ECOLE/RESTAURANT/MEDIATHEQUE	8 541 506 €
<i>dont Construction</i>	7 299 600 €
<i>dont Etudes / contrôle tech / SPS</i>	141 906 €
<i>dont VRD, parking</i>	600 000 €
<i>dont EQUIPEMENTS</i>	500 000 €
DEMEMAGEMENT DES LAVANDES	700 000 €
EXTENSION ACCUEIL DE LOISIRS	400 000 €
RENOVATION PERCE NEIGE	220 000 €
BCD VERNET	60 000 €
CANTINE PASTEUR	60 000 €
BERGERIE	400 000 €
TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES	10 381 506 €

RESSOURCES

DRAC	723 108 €
ETAT - FSIL 2017	1 500 000 €
ETAT - FSIL 2016	166 666 €
REGION (médiathèque)	500 000 €
REGION CAR 2017/2019	1 000 000 €
CG78	600 000 €
CAF	19 200 €
FCTVA	1 702 982 €
TOTAL RECETTES ATTENDUES	6 211 956 €

PERCUE
NOTIFIEE
NOTIFIEE
DEMANDEE
DEMANDEE
NOTIF EN COURS
NOTIFIEE
OUI

RECOURS A L'EMPRUNT PREVU	4 500 000 €
----------------------------------	--------------------

TOTAL RESSOURCES (avec subv Région)	10 711 956 €
EXCEDENT DE FINANCEMENT	330 450 €

TOTAL RESSOURCES (sans subv Région)	9 211 956 €
BESOIN DE FINANCEMENT	- 1 169 550 €

Dans l'hypothèse où la Région ne nous accorderait aucune des deux subventions demandées (principe de prudence), le besoin de financement (- 1 169 550 €) serait alors pris en charge par les fonds propres de la ville, et plus particulièrement par notre autofinancement issu de nos excédents constatés au Compte Administratif 2016.

Toutefois, si les deux subventions nous étaient accordées, ce qui est plus probable, l'excédent de financement (330 450 €) sera alors reversé pour des investissements nouveaux.

III) LES PRETEURS

1) La CAISSE DES DEPÔTS (3 000 000 €)

La Caisse Des Dépôts permet de financer des projets structurants du secteur public local qui nécessitent des financements de long terme (40 ans) grâce à la mobilisation d'une enveloppe sur fonds d'épargne de 20 milliards d'euros sur la période 2013/2017.

Elle est également gestionnaire de l'épargne réglementée (Livret A, Livret de développement durable, et Livret d'épargne populaire).

Les prêts à long terme proposés par la CDC permettent de dégager des marges de manœuvre budgétaires, et de sécuriser la gestion de la dette du fait d'index simples et non risqués (Livret A).

2) LA CAISSE D'EPARGNE (1 500 000 €)

La Banque Européenne d'Investissement (BEI) a décidé de soutenir les objectifs de l'Etat français visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre par le financement de la construction et de la réhabilitation de bâtiments publics en respectant les normes énergétiques environnementales supérieures aux standards en vigueur.

Les fonds sont mis à disposition de la Caisse d'Epargne via le groupe BPCE qui est l'organe central commun à la Banque Populaire et la Caisse d'Epargne.

Les demandeurs (les collectivités territoriales) peuvent bénéficier, via ces fonds, de meilleures conditions financières. A ce titre, ils doivent s'engager à :

- Réaliser le Projet identifié et à n'utiliser le financement adossé sur ressources BEI que dans le cadre de cette réalisation.
- Réaliser le projet afin d'atteindre la performance énergétique et les cibles environnementales (dans le cas d'une démarche HQE)
- Fournir à la Caisse d'Epargne, dans les 6 mois suivant la mise en service du Projet, une attestation confirmant que le Projet a atteint le standard supérieur et les cibles environnementales visées (dans le cas d'une démarche HQE), sous la forme d'un label ou d'un certificat attestant du respect de la norme en question.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la présentation du programme de restructuration des bâtiments scolaires, culturels, et de loisirs, avec notamment la construction d'une école, d'un restaurant scolaire, et d'une médiathèque, faite par l'Adjointe aux finances,

Vu le plan de financement du projet présenté par l'Adjointe aux finances,

Vu la consultation effectuée auprès de différents établissements bancaires,

Vu la proposition de la Caisse d'Epargne,

Considérant que ces conditions financières privilégiées sont le fruit du partenariat entre la Banque Européenne d'Investissement et la Caisse d'Epargne qui soutiennent les objectifs de l'Etat français visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre par le financement de la construction et de la réhabilitation de bâtiments publics, en respectant les normes énergétiques environnementales supérieures aux standards en vigueur,

La commission Finances et Transports consultée,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A la Majorité, 2 Contre,

- **DECIDE** de contracter un emprunt auprès de la **Caisse d'Epargne** aux conditions suivantes :

CARACTERISTIQUES FINANCIERES

Nature du prêt :	Enveloppe BEI HQEE II
Montant :	1 500 000 euros
Frais de dossier :	0,10% du montant emprunté

Phase de préfinancement :

Durée :	24 mois
Versement des fonds :	3 versements maximum
Taux FIXE :	1,97 %
Périodicité :	Trimestrielle
Base de calcul des intérêts :	30 / 360 jours
Préavis de tirage :	2 jours avant la date demandée

Phase d'amortissement :

Durée :	28 ans
Taux FIXE garanti :	1,97 %
Amortissement du capital :	Progressif (annuité constante)
Périodicité :	Trimestrielle
Base de calcul des intérêts :	30 / 360 jours
Remboursement anticipé :	Indemnité actuarielle

Envoyé en préfecture le 15/12/2017

Reçu en préfecture le 15/12/2017

Affiché le **15 DEC. 2017**

Rechercher

ID : 078-217802172-20171207-171216-DE

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cet emprunt,
- **PRECISE** que cet emprunt est lié à un projet environnemental de performance énergétique, avec le soutien de la Banque Européenne d'Investissement,
- **PRECISE** que les crédits alloués à cet emprunt seront inscrits au budget 2018.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,



[Handwritten signature]

Département des Yvelines - Arrondissement de Mantes la Jolie

Canton de Limay - Commune d'Épône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°	17	12	17
Date de convocation : 1 ^{er} décembre 2017	Date d'affichage : 1 ^{er} décembre 2017		
L'an deux mille dix-sept , le jeudi sept décembre à vingt heures trente, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur MULLER Guy, Maire .			
<u>Étaient présents :</u> MM. JOVIC, MARTIN, FASQUEL, WATELET, DAGORY, CLAUDEL , Adjoints, MM. RIALLAND Francis, METAYER Claudine, LEFEVRE, DI PERNO, ARFI Christine, ECHARD, LOURDIN, BAUDOUIN, DIROL, ARFI Thierry, DUMONT, DERAIS, FRANCESCONI , Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.			
Absent : M. DELPORT .			
<u>Absents excusés :</u> Mme BERGAMINI , Mme CARDET , M. METAYER Alain , Mme RIALLAND Nicole , M. de LAULANIE de SAINTE CROIX , M. AREF , M. TRUFFAUT , M. ARCONDEGUY .			
<u>Procurations :</u> Mme BERGAMINI à M. DAGORY , Mme CARDET à M. FASQUEL , M. METAYER Alain à Mme METAYER Claudine , Mme RIALLAND Nicole à M. RIALLAND Francis , M. de LAULANIE de SAINTE CROIX à Mme DERAIS , M. ARCONDEGUY à Mme FRANCESCONI .			
Monsieur FASQUEL et Madame MARTIN ont été élus Secrétaires.			
NOMBRE DE CONSEILLERS			
En exercice : 29	Présents : 20	Votants : 26	
OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES OU ETEINTES			

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les états des présentations et admissions en non-valeur n°2517131133 pour 681,26 €, n°2259680533 pour 245,71 €, et n°2136020233 pour 1 284,81 €, transmis par le Comptable Public d'Épône,

Vu la demande du comptable public, laquelle sollicite le Conseil Municipal pour admettre en non-valeur des créances éteintes par décision de justice, ou qui n'ont pu être recouvrées malgré les procédures employées.

La Commission des Finances et Transports consultée,
Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

- **DECIDE D'ADMETTRE** en non-valeur les créances ci-dessous jugées irrécouvrables ou éteintes par décision de justice, pour un montant global de **2 211,78 €**.

- **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget communal au chapitre 65 compte 6541 – Créances admises en non-valeur, et 6542 – Créances éteintes.

Etat TP n°2136020233 / 50 titres / montant : 1 284,81 € / Divers redevables

EXERCICES PRIS EN CHARGE	NOMBRE DE PIECES	MONTANTS
2015	3	9.00 €
2014	12	354.13 €
2013	11	395.49 €
2012	7	169.25 €
2011	12	247.45 €
2010	3	36.00 €
2008	2	73.49 €
CATEGORIES DE PRODUITS	NOMBRE DE PIECES	MONTANTS
Accueil périscolaire	1	33.61 €
Cantine scolaire	16	321.49 €
Centre Culturel	1	53.35 €
Divers	8	126.20 €
Produits Locaux	4	184.66 €
Service jeunesse	20	565.50 €
MOTIFS DE PRESENTATION	NOMBRE DE PIECES	MONTANTS
Poursuite sans effet	35	1 101.00 €
Personne disparue	1	53.35 €
Combinaison infructueuse d'actes	1	33.61 €
RAR inférieur seuil poursuite	13	96.85 €

Etat TP n°2259680533 / 31 titres / montant : 245,71 € / Divers redevables

EXERCICES PRIS EN CHARGE	NOMBRE DE PIECES	MONTANTS
2016	1	2.00 €
2015	14	102.03 €
2014	7	37.33 €
2013	2	3.17 €
2012	2	14.31 €
2011	4	62.60 €
2009	1	24.27 €
CATEGORIES DE PRODUITS	NOMBRE DE PIECES	MONTANTS
Accueil périscolaire	1	10.00 €
Cantine scolaire	7	70.16 €
Centre Culturel	1	0.06 €
Divers	16	128.30 €
Produits Locaux	2	14.85 €
Service jeunesse	4	22.34 €
MOTIFS DE PRESENTATION	NOMBRE DE PIECES	MONTANTS
RAR inférieur seuil poursuite	31	245.71 €

Envoyé en préfecture le 15/12/2017

Reçu en préfecture le 15/12/2017

Affiché le **15 DEC. 2017**

ID : 078-217802172-20171207-171217-DE

Etat TP n°2517131133 / 29 titres / montant : 681.26 € / 1 redevable

EXERCICES PRIS EN CHARGE	NOMBRE DE PIECES	MONTANTS
2015	3	23.70 €
2014	3	38.96 €
2013	10	265.10 €
2012	10	311.63 €
2011	3	41.87 €
CATEGORIES DE PRODUITS	NOMBRE DE PIECES	MONTANTS
Cantine scolaire	3	44.92 €
Divers	2	18.76 €
Produits Locaux	1	1.87 €
Service jeunesse	23	615.71 €
MOTIFS DE PRESENTATION	NOMBRE DE PIECES	MONTANTS
Effacement de dette	31	681.26 €

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,



[Handwritten signature]

Département des Yvelines - Arrondissement de Mantes la Jolie

Canton de Limay - Commune d'Epône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°	17	12	18
Date de convocation : 1 ^{er} décembre 2017	Date d'affichage : 1 ^{er} décembre 2017		
L'an deux mille dix-sept , le jeudi sept décembre à vingt heures trente, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur MULLER Guy, Maire .			
<p><u>Etaient présents :</u> MM. JOVIC, MARTIN, FASQUEL, WATELET, DAGORY, CLAUDEL, Adjoints,</p> <p>MM. RIALLAND Francis, METAYER Claudine, LEFEVRE, DI PERNO, ARFI Christine, ECHARD, LOURDIN, BAUDOUIN, DIROL, ARFI Thierry, DUMONT, DERAIS, FRANCESCONI, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Absent : M. DELPORT.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Mme BERGAMINI, Mme CARDET, M. METAYER Alain, Mme RIALLAND Nicole, M. de LAULANIE de SAINTE CROIX, M. AREF, M. TRUFFAUT, M. ARCONDEGUY.</p> <p><u>Procurations :</u> Mme BERGAMINI à M. DAGORY, Mme CARDET à M. FASQUEL, M. METAYER Alain à Mme METAYER Claudine, Mme RIALLAND Nicole à M. RIALLAND Francis, M. de LAULANIE de SAINTE CROIX à Mme DERAIS, M. ARCONDEGUY à Mme FRANCESCONI.</p> <p>Monsieur FASQUEL et Madame MARTIN ont été élus Secrétaires.</p>			
NOMBRE DE CONSEILLERS			
En exercice : 29	Présents : 20	Votants : 26	
OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 / 2017			

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 30 mars 2017 adoptant le Budget Primitif 2017,

La commission Finances et Transports consultée,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A la Majorité, 4 Abstentions,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1/2017 comportant les opérations suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE COMPTE	LIBELLE	MONTANT
012	Charges de personnel	80 000.00 €
64111	Rémunération principale	80 000.00 €
014	Atténuations de produits	- 50 000.00 €
739222	FSRIF	- 50 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	7 000.00 €
657362	Subvention CCAS	7 000.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	20 000.00 €
6811	Dotations aux amortissements	20 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	- 57 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	- 57 000.00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		0.00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE COMPTE	LIBELLE	MONTANT
10	Dotations, fonds divers, réserves	37 000.00 €
10223	Taxe d'Aménagement	37 000.00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	20 000.00 €
28188	Amortissements autres biens mobiliers	20 000.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	- 57 000.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	- 57 000.00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		0.00 €

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,



[Handwritten signature]